



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 juin 2026 à 20h00

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du PV du 17 avril 2026
3. Délibération n°1 : Ajout précision sur le point 17 des délégations consenties au Maire
4. Délibération n°2 : Désignation d'un représentant au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
5. Délibération n°3 : Décision modificative n°3 – Virement de crédits pour la réserve incendie
6. Délibération n°4 : Désignation du référent déontologue pour les élus locaux
7. Délibération n°5 : Convention droit du sol service IADS – CCVT (instruction de dossiers d'urbanisme)
8. Délibération n°6 : Taux des indemnités du Maire et des Adjointes (précision du taux)
9. Délibération n°7 : Devis travaux MAM
10. Remise des écharpes aux adjoints
11. Questions diverses

Présents : Présents : Matthieu GRISVARD (Maire), Laury FARINACCIO (1^{ère} adjointe), Renée COLOMBO, Laura CATRY, Michaël HUEBER, Éric DIJOUX, Gisèle MICHELIN, Vanessa DESREUX, Émilie GOUPIL, Claude TAVERNIER, Jean-Yves GOUEL.

Nicolas DENIAU rejoint la séance avec environ dix minutes de retard.

Absents excusés : Edith FARINACCIO donne pouvoir à Laury FARINACCIO ; Manon BISCHOFF donne pouvoir à Émilie GOUPIL ; Christophe COUTURIER donne pouvoir à Matthieu GRISVARD.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

En ouverture de séance, Monsieur le Maire, Matthieu GRISVARD, demande l'ajout d'une délibération supplémentaire à l'ordre du jour (Délibération 8) relative à une motion concernant les transports scolaires.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Eric DIJOUX est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du PV du 17 avril 2026

Le PV du 17 avril 2026 est mis au vote : **adopté à l'unanimité sans modification**

3. Délibération 1 : Ajout précision sur le point 17 des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Préfecture a demandé une modification de la délibération relative aux délégations consenties au Maire.

Il convient d'apporter une précision concernant le montant maximal autorisé au point 17. Montant proposé : **10 000 €**. Le Maire rappelle qu'il ne prendra, néanmoins, pas ce genre de décision sans l'avis du Conseil

Aucun autre changement n'est apporté au contenu de la délibération.

Monsieur Nicolas DENIAU, absent lors du vote en raison de son arrivée différée, ne prend pas part au vote.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vote : Adopté à l'unanimité

4. Délibération 2 : Désignation d'un représentant au CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle sollicitant la désignation d'un représentant communal au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Après présentation des missions de cette instance, la candidature de Madame Émilie GOUPIL est proposée.

Monsieur Nicolas DENIAU, n'étant pas encore arrivé en séance, ne participe pas au vote

Vote : Adopté à l'unanimité

5. Délibération 3 : Décision Modificative n°3 : virement de crédits pour la réserve à incendie

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget, la réserve incendie avait été inscrite en montant hors taxes.

Le règlement de la facture nécessite un crédit complémentaire de **16 415,80 €**, correspondant au montant de la TVA.

Il est proposé de financer cette dépense par un prélèvement sur les crédits affectés à la voirie et de l'imputer en investissement au compte 212.

Au cours des échanges, Monsieur Nicolas DENIAU interroge le Maire sur les procédures de consultation des entreprises pour les travaux d'enrobé.

Monsieur le Maire indique que plusieurs devis sont systématiquement sollicités et précise que les écarts de prix observés s'expliquent notamment par l'évolution du coût des produits pétroliers.

Madame Vanessa DESREUX signale également l'état de la chaussée devant le parc d'Hérouval.

Monsieur le Maire précise que cette partie de voirie ne relève pas de la compétence communale.

Vote : Adopté à l'unanimité

6. Délibération 4 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Monsieur le Maire présente les obligations réglementaires relatives à la désignation d'un référent déontologue chargé d'accompagner les élus dans leurs interrogations concernant l'exercice de leur mandat.

Les coordonnées du référent seront communiquées à l'ensemble des conseillers municipaux.

Vote : Adopté à l'unanimité

7. Délibération 5 : Convention droit du sol service IADS – CCVT (instruction de dossiers d'urbanisme)

Monsieur le Maire rappelle que la commune assure directement l'instruction des certificats d'urbanisme d'information ainsi que de la majorité des déclarations préalables.

Les permis de construire, certificats d'urbanisme opérationnels ainsi que les dossiers les plus complexes demeurent instruits par les services de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Avec le changement de municipalité, il convient de renouveler la convention relative à l'instruction des autorisations du droit des sols entre la commune et la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Il présente les coûts de cette prestation et propose le renouvellement de la convention existante.

Vote : Adopté à l'unanimité.

8. Délibération 6 : Taux des indemnités Maire et adjoints (précision du taux)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une erreur matérielle a été constatée lors du calcul des taux d'indemnités et de la rédaction de la délibération.

Les montants versés demeurent inchangés à ce qui a été voté précédemment mais les pourcentages doivent être corrigés afin de respecter la base réglementaire ainsi que l'indication du montant NET et non BRUT.

Les nouveaux taux sont fixés à :

22,5445 % pour le Maire ;

11,299 % pour chacun des Adjoints.

Vote : Adopté à l'unanimité.

9. Délibération 7 : Devis travaux MAM

Monsieur le Maire rappelle que des infiltrations d'eau sont constatées depuis près de trois ans dans les locaux de la Maison d'Assistants Maternelles. Des traces d'humidité sont apparues au pied des murs côté cour ainsi que sur les revêtements de sol.

Afin d'identifier l'origine du désordre, plusieurs investigations ont été réalisées avec l'architecte, les entreprises concernées et les élus. Aucune fuite n'a été détectée sur les réseaux.

Les différents intervenants s'accordent désormais sur le fait que les infiltrations proviennent principalement d'un défaut de drainage. La cour est recouverte d'un revêtement souple posé sur un ragréage béton. Bien que cette technique soit conforme aux normes en vigueur, l'absence de dispositif de drainage favorise les remontées capillaires.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment existait avant les travaux d'aménagement de la MAM et qu'aucune demande de création d'un caniveau ou d'un drainage n'apparaît dans les dossiers de conception.

Au cours des échanges :

Monsieur Jean-Yves GOUEL et Madame Laura CATRY estiment que la responsabilité de l'architecte pourrait être engagée.

Monsieur le Maire indique que la garantie dommages-ouvrage ne couvre pas ce type de désordre sur un bâtiment existant et qu'une action contentieuse présenterait un risque de partage des responsabilités.

Madame Laura CATRY considère néanmoins que la commune ne devrait pas supporter seule le coût des réparations et souhaite qu'une recherche de responsabilité soit engagée. Monsieur Jean-Yves GOUEL accepte de suivre ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que les procès-verbaux de réception des travaux avaient été signés sans réserve.

Madame Vanessa DESREUX demande si une peinture étanche pourrait suffire. Il est répondu qu'un traitement d'étanchéité devra être accompagné d'un dispositif de drainage afin d'assurer une solution durable.

Monsieur Nicolas DENIAU demande s'il est utile de solliciter un cabinet spécialisé afin de réaliser une expertise complémentaire. Monsieur le Maire estime cette démarche inutile, plusieurs professionnels étant déjà parvenus aux mêmes conclusions techniques.

Deux devis sont présentés au Conseil :

- un premier devis d'un montant de 15 318€, prévoyant la découpe du muret existant afin d'installer un drainage ;

- un second devis d'environ 11 960.56€, reposant sur une solution de protection extérieure associée à la création d'un drainage, sans intervention sur le muret.

Monsieur le Maire exprime sa préférence pour la seconde solution, considérant qu'elle limite les risques de fragilisation du bâtiment et des menuiseries aluminium.

Il précise également qu'un constat d'huissier ainsi qu'un suivi photographique seront réalisés pendant les travaux.

Enfin, Madame Laury FARINACCIO relaie une demande concernant l'installation d'une climatisation au sein de la MAM, sujet qui sera étudié ultérieurement.

Le Conseil municipal décide de retenir le devis le moins-disant.

Vote : Adopté à l'unanimité.

10. Délibération 8 (ajoutée) : Motion pour s'opposer à la suppression des transports scolaires de 16h des collèges de Chaumont-en-Vexin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des difficultés rencontrées concernant l'organisation des transports scolaires.

La Région envisage la suppression des dessertes de 16 heures au motif d'une fréquentation jugée insuffisante. Les élus locaux et les représentants des parents d'élèves contestent cette analyse, estimant que les chiffres retenus ne reflètent pas la réalité de l'utilisation du service.

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle prévoit d'adresser un courrier à la Région afin de soutenir le maintien de ces dessertes.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion proposée au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette motion et d'apporter son soutien aux démarches engagées.

Monsieur le Maire informe également qu'il adressera aux conseillers municipaux le courrier qu'il a rédigé sur ce sujet.

Vote : Adopté à l'unanimité.

11. Remise des écharpes aux adjoints

Monsieur le Maire procède à la remise officielle de l'écharpe d'Adjoint à Madame Laury FARINACCIO. Monsieur Christophe COUTURIER l'a reçu le matin même en prévision de son absence.

À cette occasion, un pin's est également remis afin de permettre un port plus discret lors des cérémonies ou représentations officielles.

12. Questions diverses

Acquisition d'une débroussailleuse : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une des débroussailleuses actuellement utilisée par les services techniques est hors d'usage. Afin de permettre aux agents de poursuivre leurs missions dans de bonnes conditions, deux devis ont été sollicités. Les deux offres étant financièrement équivalentes, il est convenu de laisser aux agents techniques le choix du fournisseur.

Recensement de la population 2027 : Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune participera au prochain recensement de la population en 2027. Conformément aux dispositions réglementaires, il convient de désigner un coordinateur communal chargé du suivi de l'opération ainsi qu'un agent recenseur. Monsieur Éric DIJOUX se porte volontaire pour assurer les fonctions de coordinateur communal. Le recrutement de l'agent recenseur sera organisé ultérieurement.

Dégradations de la voirie à Hérouval : Monsieur le Maire rappelle que des dégradations importantes de la voirie sont apparues à Hérouval à la suite de travaux d'exploitation forestière réalisés en 2022.

Malgré plusieurs courriers et relances adressés aux différents intervenants, aucune remise en état n'avait été effectuée.

La commune a donc engagé les travaux nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers.

Toutefois, les recherches menées ont démontré que plusieurs intervenants étaient susceptibles d'être responsables des dégradations (propriétaire, exploitant forestier, sous-traitants, bûcherons et exploitant agricole), rendant difficile l'identification du véritable responsable.

Une réunion a été organisée entre les différentes parties afin de parvenir à une solution amiable.

Monsieur le Maire présente les propositions de règlement qui ont été transmises aux conseillers municipaux.

Monsieur Nicolas DENIAU estime que les sommes proposées pourraient être plus importantes au regard des bénéfices tirés de l'exploitation forestière.

Monsieur le Maire considère néanmoins que les propositions formulées demeurent favorables aux intérêts de la commune et rappelle qu'elles permettront de mettre définitivement un terme au dossier.

Il indique également qu'une partie du bois pourra être mise à disposition de personnes en difficulté, sur présentation d'un justificatif.

Les membres du Conseil se déclarent favorables à cette solution.

Mise en conformité du paratonnerre de l'église : Monsieur Éric DIJOUX présente l'état des installations de protection contre la foudre de l'église.

Si le paratonnerre est fonctionnel, les équipements électriques de protection ne répondent plus aux normes en vigueur, ce qui présente un risque d'incendie en cas d'impact foudre sur l'église.

Deux devis ont été sollicités. L'un s'élève à environ 4 850 €, tandis que le second est sensiblement plus élevé (le double).

Le Conseil souhaite obtenir des devis complémentaires et étudier les possibilités de financement avant de prendre une décision.

Accessibilité PMR de l'épicerie : Monsieur Claude TAVERNIER informe le Conseil de l'avancement des recherches concernant la mise en accessibilité de l'épicerie communale.

Deux solutions sont actuellement étudiées :

- une rampe définitive ;
- une rampe métallique amovible.

Les devis sont en attente.

Le Conseil se prononcera dès réception des offres.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Monsieur le Maire présente l'évolution du dossier relatif au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il rappelle que la majorité des communes de la Communauté de Communes s'est prononcée défavorablement au projet.

Dans le cadre de l'application de la loi « Zéro Artificialisation Nette », le SCOT devra néanmoins être mis à jour.

Concernant Montjavoult, seule une zone à urbaniser est concernée.

Le Conseil sera amené à se prononcer ultérieurement sur le maintien ou non de cette zone.

Madame Laura CATRY rappelle que plusieurs intercommunalités ont rencontré des difficultés lors de l'élaboration de leur PLUi.

Conseil d'école : Madame Gisèle MICHELIN présente un compte rendu du dernier conseil d'école.

Elle souligne la qualité des projets pédagogiques proposés ainsi que les demandes de subventions qui seront prochainement examinées.

Monsieur le Maire indique avoir informé la commune d'Hadancourt que Montjavoult ne serait pas en mesure de financer le projet d'école commun au regard des contraintes budgétaires actuelles.

Les réflexions se poursuivent toutefois entre les trois communes concernées.

Travaux communaux : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement de plusieurs chantiers :

- les menuiseries de la salle des fêtes sont quasiment terminées, seule une vitre restant à remplacer ;
- les agents communaux ont procédé à la remise en état d'une canalisation de chauffage endommagée pendant les travaux ;
- une réflexion est engagée sur le remplacement des réfrigérateurs de la salle des fêtes. Madame Vanessa DESREUX est chargée de présenter plusieurs propositions.

Numérotation du 21 rue de la Bovière : Monsieur le Maire informe le Conseil avoir rencontré le propriétaire concerné.

Celui-ci ne souhaite pas bénéficier d'une numérotation.

Le dossier est donc classé sans suite.

Entretien des chemins communaux : Madame Laura CATRY attire l'attention du Conseil sur l'état d'entretien du chemin communal situé au Marais.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas tenue d'entretenir systématiquement les chemins peu fréquentés.

Il précise toutefois que les riverains peuvent intervenir eux-mêmes lorsqu'ils souhaitent utiliser ces chemins, sous réserve de ne pas réaliser d'aménagement sans autorisation préalable.

Chats errants : Madame Vanessa DESREUX signale une nouvelle prolifération de chats errants.

Il est décidé de poursuivre les opérations de capture en partenariat avec l'association Loumargot.

Réunion SMOTHD : Monsieur Éric DIJOUX présente les principales informations issues de la réunion du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit.

Les échanges ont notamment porté sur :

- l'évolution du réseau fibre ;
- la fermeture progressive du réseau cuivre d'ici fin 2026 ;
- le développement de la vidéo protection départementale ;
- les modifications statutaires du syndicat.

Subventions : Monsieur le Maire informe le Conseil que les subventions sollicitées pour la réserve incendie, les menuiseries ainsi que les vitraux ont été accordées.

La demande de financement auprès du Département demeure en cours d'instruction concernant les vitraux.

Restauration de la Vierge : Monsieur Jean-Yves GOUEL informe le Conseil que la copie de la statue de la Vierge devrait être installée dans les prochains jours.

Une inauguration officielle sera organisée dès que la date de pose sera confirmée.

L'ordre du jour est terminé, le conseil est clôturé à 22h04